

Message de Valérie Pécresse, présidente de la région Ile de France, aux franciliens.

" Alors que notre pays et notre région connaissent une situation de crise sanitaire inédite et que vous vous trouvez en première ligne pour continuer à garantir les missions de service public, je souhaite vous faire part de toutes les démarches que la région Ile-de-France a mises en œuvre pour vous accompagner au quotidien ". (*Message de Valérie Pécresse, présidente de la région Ile de France, aux maires et franciliens*).



1/ Santé

Pour les médecins, infirmiers et sages-femmes libéraux et pharmaciens de vos communes :

- Une ligne interne dédiée a été créée : covid-19-sante@iledefrance.fr pour remonter les besoins
- Tous les équipements supplémentaires (consommables ou matériels) que vos personnels soignants seront amenés à acheter eux-mêmes pendant la durée de cette crise pourront être remboursés sur simple présentation d'une facture à la région. Le plafond de demande est à 5 000 euros par praticien et à 30 000 euros pour un cabinet médical.
- Nous avons élargi cette aide aux pharmaciens (5 000 euros par officine)

A la demande de l'État, nous avons également distribué nos premiers masques arrivés aux associations humanitaires (100 000) et, via l'ARS, aux EPHAD et SAAD (500 000 masques) ainsi qu'aux soignants libéraux, pharmaciens et dentistes (700 000 masques).

Nous finançons également aux côtés de l'APHP la plateforme de suivi à distance des patients atteints du Covid (covidom).

Enfin, la région a décidé de voter 18 Millions d'euros pour rémunérer jusqu'à 1550€ par mois les étudiants infirmiers qui rejoindront en renfort les effectifs hospitaliers en s'inscrivant sur la plateforme renfort-covid de l'Agence régionale de santé.

2/ Transports en commun

La Région Ile-de-France agit afin que :

- Les lignes de transports restent ouvertes durant la période de crise. A noter qu'il n'y a plus que 10% des voyageurs habituels sur les lignes (500 000 voyageurs au lieu de 5 Millions). Le service de transport est désormais partout sur le territoire réduit à 30%, avec une amplitude horaire de 6h à 22h, sauf la ligne 1 à 50%, la ligne 13, la ligne 14 à 40%.

- Les lignes de bus qui desservent les hôpitaux en banlieue restent à 100%.

Pour les hôpitaux AP-HP, la Région Ile-de-France a mis en place 20 navettes gratuites pour les personnels soignants, assurant le lien avec les gares.

Pour les hôpitaux de très grande couronne, 6 lignes de transport à la demande ont été renforcées.

J'ai demandé aux opérateurs de maintenir cette offre en l'état jusqu'à la fin de la crise mais les syndicats réclament des équipements de protection qui devront rapidement leur être fournis.

Enfin, j'ai annoncé dimanche le remboursement **du Passe Navigo d'avril** à tous les Franciliens : le Passe mensuel de ceux qui continueront de se déplacer pour assurer les fonctions essentielles du pays ; le mois de Passe annuel de tous ceux qui devront rester chez eux en télétravail, chômage partiel ou confinement.

3/ Lycées

L'environnement numérique de travail de la Région Ile-de-France est monté à 1 million de connexions par jour. Une occupation « raisonnée » de la bande passante a été instaurée entre les différents publics :

- De **9h à 11h** pour les CAP et les élèves de 2nde
- De **11h à 13h** pour les premières ;
- De **14h à 16h** pour les terminales ;
- Les classes préparatoires et les BTS en fin d'après-midi.

Comme vous le savez, 100% des élèves des lycées professionnels ont été équipés de tablettes par la Région cette année. 40% des lycées généraux et technologiques ont eux aussi accepté de passer au numérique. Leurs enseignants ont aussi été équipés. Une plateforme de vidéoconférence a été ouverte pour toutes les classes ainsi qu'une application de cours en ligne pour aider les professeurs.

L'application QIOZ permet enfin à chaque élève d'avoir un laboratoire gratuit de langue anglaise, allemande et espagnole à la maison sur téléphone ou ordinateur.

4/ Internats et îles de loisirs

La Région Ile-de-France a mis à la disposition de l'Etat ses 9 200 places d'internat et ses 600 places d'hébergement au sein des îles de loisirs pour l'accueil des personnels soignants qui ont des temps de transport importants et ceux qui viennent en soutien des autres régions. Le lycée Pavenelles à Provins en est une première illustration.

Nous allons également installer des centres de « desserrement » hospitalier pour l'accueil des malades sans abri qui ne nécessitent pas d'hospitalisation. Le premier ouvre au CREPS de Châtenay-Malabry. D'autres suivront dans trois îles de loisirs (Cergy, Vaires et Moisson). Nous sommes fortement mobilisés afin d'approvisionner un tissu associatif fortement affecté par la crise et dénué de matériel de protection.

5/ Entreprises

Un fond de solidarité a été mis en place par l'Etat (financé à 25% par les régions) qui permettra, sur simple déclaration à la Direction régionale des finances publiques, un versement forfaitaire de 1 500 euros effectué à la fin du mois de mars aux acteurs économiques ayant arrêté leur activité du fait du virus ainsi qu'à ceux qui, au 30 mars, accuseraient une baisse de 50% de leur chiffre d'affaires. Sont notamment concernés :

- Les entreprises de moins de 1 million d'euros de chiffre d'affaires ;
- Les professionnels libéraux ;
- Les micro-entrepreneurs ;
- Les auto-entrepreneurs.

Pour votre parfaite information, ce sont les régions de France qui ont obtenu que la perte du chiffre d'affaires soit fixée à 50% et non 70% comme le souhaitait l'Etat, compte tenu du fait que le confinement a démarré mi-mars.

Avec la BPI, la Région Ile-de-France a par ailleurs mis en place le fond « Back Up Prevention », doté de 300 millions d'euros. Ce fond permettra aux PME de demander des prêts de 300 000 euros maximum avec 2 ans de différé de remboursement et 100% de garantie région (0% de garantie personnelle des chefs d'entreprise). Ces prêts seront à taux zéro.

Je vous invite à populariser ces dispositifs auprès de vos habitants, entreprises et commerçants. Pour toute question, nos équipes sont à disposition au **01 53 85 53 85** ainsi que par mail :

covid-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr .

Une plateforme régionale est ouverte aux initiatives citoyennes pour que nous puissions les accompagner. D'une manière générale, pour tous vos habitants ou vos entreprises qui auraient des idées utiles de dispositifs permettant de lutter d'une manière ou d'une autre contre le virus, cette plateforme dédiée a été mise en place pour organiser la mise en relation des fournisseurs et des demandeurs de solutions :

<https://www.iledefrance.fr/solutions-covid-19-la-plateforme-regionale-solidaire-des-franciliens>

6/ Culture, sport, vie associative

La Région vient en soutien aux professionnels de la culture les plus touchés avec la mise en place d'un fonds d'aide d'urgence de 10 M€ pour le spectacle vivant.

La Région Ile-de-France a également demandé à ce que l'Etat puisse payer les subventions votées à l'échelle régionale sans service fait, dès lors que les associations invoqueraient une force majeure.

Une attention toute particulière est portée en direction des associations sociales qui connaissent une forte pénurie de bénévoles ainsi que des associations qui accompagnent les victimes de violence conjugale.

Pour toute question, nos équipes sont à disposition de ces acteurs locaux au **01 53 85 53 85**.

7/ Recherche

La Région Ile-de-France s'associe à hauteur de 1 million d'euros à l'essai clinique de nouveaux médicaments lancé au plan européen pour doubler les moyens financiers qui leur sont attribués par l'Etat. Sur le territoire francilien, ces essais seront réalisés par l'hôpital Bichat.